

Plan des niveaux d'immigration

Messages clés

- Le Canada reprend le contrôle de son système d'immigration afin d'en rétablir l'équilibre et la viabilité tout en continuant à respecter ses engagements humanitaires.
- Notre approche a placé l'immigration sur une trajectoire responsable qui nous permet de répondre aux besoins économiques et aux besoins en main-d'œuvre de nos collectivités.
- Dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2026–2028, les admissions de résidents permanents (RP) resteront inférieures à 1 % de la population après 2027 et le nombre total de résidents temporaires (RT) sera réduit à moins de 5 % de la population d'ici la fin de 2027.
- Nous avons réduit les cibles pour les arrivées de RT (à 385 000 en 2026) et stabilisé les admissions de RP (à 380 000) au cours des trois années du Plan.
- En 2025, le Canada a accueilli environ 393 500 RP, atteignant ainsi la cible d'admission fixée dans le Plan des niveaux d'immigration 2025–2027.
- Par rapport à 2024, l'année 2025 a également vu une baisse de 53 % (ou 361 935) des arrivées d'étudiants internationaux et de travailleurs temporaires au Canada, ce qui appuie l'engagement du gouvernement à réduire la population temporaire du Canada. Ces progrès se poursuivent en 2026.
- La population des résidents non-permanents (RNP) du Canada a diminué, passant de 7,6 % à 6,5 % de la population totale.
- Les travaux sont en cours pour élaborer le Plan des niveaux d'immigration 2027–2029, qui sera déposé à l'automne 2026.

Faits et chiffres clés

- Le Plan des niveaux 2026–2028 prévoit une réduction globale des arrivées de RT et une stabilisation des admissions de RP au cours des trois prochaines années :

	2026	2027	2028
Cibles RT	385,000	370,000	370,000
Cibles RP	380,000	380,000	380,000

- Dans l'ensemble, les cibles visent à trouver un équilibre entre le soutien au programme économique ambitieux du Canada, la satisfaction des besoins du marché du travail tout en accordant la priorité à

la main-d'œuvre canadienne, et la réduction des pressions sur le logement, les soins de santé et d'autres services.

- Nous nous concentrons sur le soutien à l'économie, l'immigration économique permanente représentant la plus grande partie du Plan depuis plus d'une décennie, atteignant 64 % d'ici 2027.
- Ces cibles appuient les engagements visant à :
 - réduire la proportion de RNP à moins de 5 % de la population d'ici la fin de 2027;
 - stabiliser les admissions de RP à moins de 1 % de la population après 2027; et
 - atteindre 12 % d'immigration francophone d'ici 2029.
- Le Plan augmente les cibles d'admissions de francophones destinées à l'extérieur du Québec, pour atteindre 10,5 % d'ici 2028, et soutient l'objectif plus large d'atteindre 12 % d'ici 2029.

Engagements du gouvernement

- Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à réduire la population temporaire à moins de 5 % de la population canadienne d'ici la fin de 2027.
 - Les cibles d'arrivée des RT dans le Plan des niveaux 2026–2028 ont été réduits pour s'assurer que le gouvernement reste sur la bonne voie pour respecter cet engagement.
- De plus, le gouvernement s'est engagé à maintenir le nombre d'admissions de RP à moins de 1 % de la population canadienne après 2027.
 - Les admissions RP dans le Plan des niveaux devraient représenter 0,9 % de la population en 2028.
- Le gouvernement du Canada s'est également engagé à atteindre un objectif de 12 % d'admissions de RP francophones à l'extérieur du Québec d'ici 2029 afin de renforcer les communautés francophones minoritaires au Canada.
 - Conformément à cet engagement, le Plan des niveaux fixe des cibles pour les admissions de RP francophone à 9 % (30,267) du total des admissions pour 2026, 9,5 % (31,825) pour 2027 et 10,5 % (35,175) pour 2028.

Initiatives uniques visant à rééquilibrer notre système d'immigration

- Dans le cadre d'un effort plus large visant à rééquilibrer notre système d'immigration afin de le ramener à des niveaux durables, deux initiatives uniques seront également mises en œuvre pour faciliter la transition de certaines personnes au Canada qui sont déjà en voie d'obtenir la résidence permanente : les personnes protégées au Canada et certains travailleurs temporaires.

- Ces initiatives complètent les objectifs plus larges du Plan des niveaux 2026–2028 et contribueront à rétablir le contrôle, la clarté et la cohérence du système d'immigration.

Personnes protégées au Canada

- Les personnes protégées ont un statut protégé reconnu au Canada et peuvent résider dans le pays indéfiniment.
- Le gouvernement entreprendra une initiative unique pour simplifier la transition d'environ 115 000 personnes protégées et de leurs personnes à charge au Canada, qui sont déjà en voie de résidence permanente au cours des deux prochaines années (2026 et 2027).
- Cette mesure pratique répond aux obligations humanitaires internationales du Canada et contribuera à offrir une plus grande stabilité à cette population vulnérable.
- Cette approche est adoptée en reconnaissance du fait que la grande majorité de ces personnes ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine. Elle garantira que ceux qui ont réellement besoin de la protection du Canada obtiennent le statut de RP, accélérant ainsi leur intégration complète dans la société canadienne. Les admissions dans le cadre de cette initiative s'ajoutent aux objectifs d'admission RP mentionnés ci-dessus.

Réactif—Si on est pressé sur la participation du Québec

- Le Québec a choisi de ne pas participer à cette initiative.
- Cela signifie qu'en 2026, les admissions au Québec pour les personnes protégées et leurs familles resteront entre 4,800 et 5,100, ce qui correspond à la cible fixée par la province. En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec fixe ses propres objectifs d'immigration, y compris pour les personnes protégées.

Travailleurs au Canada

- Le gouvernement prendra également une mesure unique pour accélérer la transition vers la résidence permanente de jusqu'à 33,000 titulaires de permis de travail en 2026 et 2027.
- Ces travailleurs ont établi des racines solides dans leurs communautés, paient des impôts et contribuent à l'économie canadienne dans un large éventail de secteurs en forte demande, y compris dans les zones rurales où l'on constate des pénuries de main-d'œuvre, et ils continueront à soutenir les objectifs économiques ambitieux du Canada.

Réactif—Si on est pressé sur la participation du Québec

- En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec a le pouvoir de sélectionner les immigrants économiques pour sa province et de fixer ses propres objectifs d'immigration, y compris pour les catégories économiques.

Cibles de résidents temporaires pour 2026–2028

- Pour faire avancer l’engagement de moins de 5 % des RNP, les cibles globales d’arrivées de nouveaux RT ont été réduites, pour passer de 673,650 à 385,000 en 2026 et à 370,000 en 2027 et en 2028.
- En 2026, les cibles relatives aux travailleurs dans le Plan des niveaux 2026–2028 comprennent :
 - 170,000 travailleurs dans le cadre du Programme de mobilité internationale;
 - 60,000 travailleurs dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- Les arrivées d’étudiants ont été réduites, passant de 305 000 à 155 000 en 2026 et à 150 000 en 2027 et en 2028.
- En 2026, 2027 et 2028, les travailleurs représenteront près de 60 % des arrivées de RT, et la priorité leur sera accordée pour aider à répondre aux besoins essentiels du marché du travail et appuyer le programme ambitieux du Canada visant à attirer des talents.

Cibles de résidents permanents pour 2026–2028

- Selon le Plan des niveaux, les admissions de RP devraient représenter 0,9 % de la population en 2028.
- La catégorie de l’immigration économique représente la plus grande proportion d’admissions de RP chaque année, atteignant environ 63 % de l’ensemble des admissions en 2026 et 64 % en 2027 et en 2028—le pourcentage le plus élevé depuis plus de 10 ans.
- La proportion globale des admissions au titre de la catégorie du regroupement familial demeurera relativement stable—entre 21 % et 22 %—afin de contribuer à la réunification des familles, qui est la pierre angulaire de la réputation de longue date du Canada en tant que pays accueillant.
- Le Canada continuera de jouer un rôle de chef de file mondial dans la réinstallation des réfugiés, 13 % des admissions étant réservées à des programmes dans la catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées.
- Enfin, 16 900 admissions sur trois ans seront réservées à la catégorie des motifs d’ordre humanitaire et autres afin de contribuer au respect des engagements humanitaires du Canada (p. ex. Soudan, Ukraine, Hong Kong), ainsi qu’aux demandes fondées sur des motifs d’ordre humanitaire.
- Le gouvernement du Canada s’est également engagé à atteindre une cible de 12 % d’admissions de RP francophones à l’extérieur du Québec d’ici 2029 afin de renforcer les communautés francophones en situation minoritaire à l’échelle du Canada.
 - Conformément à cet engagement, le Plan des niveaux établit les cibles pour les admissions de RP francophones à 9 % (30 267) du total des admissions pour 2026, à 9,5 % (31 825) pour 2027 et à 10,5 % (35 175) pour 2028.

Attraction des talents

- Le Canada attire les meilleurs talents du monde pour stimuler notre économie, tout en rétablissant l'équilibre dans le système d'immigration afin de renforcer la confiance des Canadiens.
- Grâce à notre Stratégie d'attraction des talents internationaux, notre gouvernement met en place des mesures ciblées pour attirer des personnes hautement qualifiées au pays, notamment:
 - De nouvelles catégories d'Entrée express pour les médecins, les cadres supérieurs, les chercheurs et les professions du transport, ainsi que le renouvellement des catégories existantes dans les métiers spécialisés, les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, l'éducation et les soins de santé.
 - Le lancement de l'Initiative canadienne Impact+ pour les talents en recherche, un investissement de 1,7 milliard de dollars qui permettra d'accueillir plus de 1 000 chercheurs à toutes les étapes de leur carrière.
 - L'exemption, pour les étudiants aux cycles supérieurs inscrits dans un établissement d'enseignement désigné public, de l'obligation de fournir une lettre d'attestation provinciale ou territoriale dans leur demande de permis d'études.
 - Un traitement accéléré de 14 jours pour les demandes de permis d'études des doctorants internationaux, ainsi que pour les membres de leur famille qui les accompagnent.
 - L'organisation de missions internationales de recrutement afin de mettre en relation les employeurs des secteurs prioritaires avec les talents dont ils ont besoin.
- Il s'agit d'une approche ciblée, réalisée dans le cadre de notre Plan des niveaux d'immigration, qui vient compléter les efforts nationaux visant à développer notre main-d'œuvre et à faire croître l'économie.

Élaboration du Plan des niveaux et consultations

- Le Plan annuel des niveaux d'immigration établit des cibles et des fourchettes pour chaque catégorie d'immigration, conformément aux priorités économiques, sociales et humanitaires du gouvernement.
- Pour appuyer l'élaboration du Plan des niveaux 2026–2028, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a analysé les projections démographiques mises à jour de Statistique Canada, y compris la manière dont le Plan des niveaux pourrait influencer sur la composition de la main-d'œuvre et la main-d'œuvre régionale.
- La modélisation macroéconomique d'autres ministères fédéraux a également contribué à l'analyse, en fournissant des évaluations d'indicateurs économiques plus larges—comme le produit intérieur brut (PIB) réel, le PIB par habitant, la formation de ménages et la croissance de la population active.
- Ces sources de données ont été utilisées pour analyser les tendances en matière d'emploi, la croissance des salaires et les pénuries structurelles de main d'œuvre dans les principaux secteurs de

l'économie. Cette analyse sectorielle, combinée à des indicateurs démographiques et du marché du travail plus généraux, a fourni des données probantes solides pour éclairer les recommandations en vue de l'élaboration du Plan des niveaux 2026–2028.

- La planification des niveaux permet au Ministère et à ses partenaires d'affecter les ressources adéquatement pour l'examen et la gestion des demandes ainsi que la planification des mesures de soutien à l'établissement.
- Chaque année, le Plan des niveaux est élaboré après de vastes consultations, y compris avec les provinces et les territoires (PT), les partenaires, les intervenants et le public.
- Plus précisément, la consultation comprend :
 - PT : La concertation avec les PT est menée de manière bilatérale et multilatérale, guidée par le Cadre conjoint de consultation fédéral-provincial-territorial sur les niveaux d'immigration, approuvé par le Forum des ministres responsables de l'immigration (FMRI).
 - La Ministre d'IRCC et les fonctionnaires ont rencontré leurs homologues des PT à plusieurs reprises au cours du cycle de planification des niveaux. Des échanges réguliers avec tous les PT ont également eu lieu dans le cadre du groupe de travail sur les niveaux de la FMRI.
 - En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec a la responsabilité de sélectionner les immigrants devant s'établir dans la province (sauf en ce qui concerne les demandeurs de la catégorie du regroupement familial et les demandeurs d'asile se trouvant au Canada). L'Accord engage le gouvernement fédéral à prendre en considération les niveaux souhaités par le Québec dans toutes les catégories. Le Plan des niveaux d'immigration du Québec est établi annuellement.
 - Consultations auprès des intervenants : Le Ministère effectue un sondage de consultation annuel envoyé aux principaux intervenants (p. ex. représentants d'entreprises, établissements d'enseignement, associations multiculturelles ou ethnoculturelles, administrations municipales, urbanistes, organismes d'installation ou de réinstallation, etc.).
 - Pour le Plan 2026–2028, un total de 840 intervenants et organismes partenaires ont répondu au sondage, ainsi que 18 135 répondants individuels.
 - Le Ministère a également mené des discussions thématiques avec un certain nombre d'intervenants afin d'examiner les principaux éléments du Plan des niveaux. Parmi les participants figuraient des urbanistes, des administrations municipales impliquées dans l'accueil des nouveaux arrivants, des économistes de banques canadiennes, des petites et moyennes entreprises, des organisations francophones, ainsi que des experts qui ont apporté leur point de vue sur la manière dont le Canada peut attirer stratégiquement des talents du monde entier.
 - Peuples autochtones : IRCC accorde la priorité à la mobilisation des peuples autochtones et s'efforce d'accroître les taux de réponse des organisations autochtones.
 - Pour le Plan des niveaux 2026–2028, le Ministère a invité 530 membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits représentant des organisations ou travaillant pour elles afin

d'obtenir leur avis.

- Opinion publique : Si la recherche sur l'opinion publique montre que les Canadiens pensent encore que les immigrants contribuent de manière importante à l'économie et à la société canadiennes, la proportion de Canadiens estimant que trop d'immigrants entrent au Canada a considérablement augmenté au cours des deux dernières années. À l'automne 2025, 56 % des Canadiens pensent que le pays accepte trop d'immigrants. D'autre part, certains employeurs, établissements d'enseignement postsecondaire et petites et moyennes collectivités réclament plus d'immigrants pour répondre à des besoins économiques et de main-d'œuvre propres à leur région.

Principales réalisations

- En 2025, le Canada a accueilli environ 393 500 RP, atteignant la cible fixée dans le Plan des niveaux d'immigration 2025–2027.
 - Environ 48 % de ces RP avaient déjà le statut de titulaire de permis.
- Pendant toute l'année 2024 et au début de 2025, une série de mesures ont été instaurées pour réduire le nombre d'arrivées au Canada d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires.
- En 2025, des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction du nombre d'arrivées de RT par rapport à 2024. Dans l'ensemble, les nouvelles arrivées de travailleurs et d'étudiants ont diminué de 53 %, soit 361 935 personnes.
 - Les arrivées d'étudiants étrangers ont diminué de 61 %, soit 177 595 personnes, tandis que celles des travailleurs temporaires ont diminué de 47 %, soit 184 340 personnes.
- De plus, en 2025, le nombre de demandes d'asile a diminué de 34 % par rapport à 2024.
- Ces arrivées réduites ont commencé à entraîner des baisses significatives de la population RNP du Canada. Entre le 1er octobre 2025 et le 1er janvier 2026, la population de la RNP a diminué de plus de 170 000, soit de 6,8 % à 6,5 % de la population.
- Ces progrès se sont poursuivis en 2026—en janvier et février, le nombre total d'arrivées de travailleurs et d'étudiants a diminué de 13 210 (30 %) par rapport à la même période en 2025. Les demandes d'asile ont également diminué de 6 890 (35 %) au cours de la même période.
- En date du 28 février 2026, le Canada a accueilli 53 400 RP, alors que l'objectif pour 2026 est de 380 000.